Organisation du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté de la circonscription

« Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée. (...) Les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves en difficulté, selon des modalités variées, définies en concertation avec le conseil des maîtres, sous l'autorité de l'I.E.N., et s'inscrivant dans le projet d'école ».

BO n °31 du 27 août 2009

• Maître E :

« L'aide spécialisée dominante pédagogique est adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, mais peuvent tirer profit de cette aide. Elle vise à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences, référence en aux programmes de l'école primaire. »

• Maître G:

« L'aide spécialisée à dominante rééducative est en particulier indiquée quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires. Elle a pour objectif d'engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique. »

Psychologue scolaire :

« Le psychologue scolaire réalise, concertation avec les parents, investigations psychologiques comprenant éventuellement les examens cliniques et psychométriques nécessaires à l'analyse des difficultés de l'enfant et au choix des formes d'aides adaptées. Il peut organiser des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre, de s'investir dans la scolarité, de dépasser une souffrance psycho-affective ou un sentiment de dévalorisation de soi. Il peut aussi proposer des entretiens aux maîtres et aux parents pour faciliter la recherche des conduites et des comportements éducatifs adaptés aux problèmes constatés ».

Circulaire n° 90-083 du 10 avril 1990

« Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.»

BO n °31 du 27 août 2009



R.A.S.E.D. de Cambrai-sud

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté

Secteur CAUDRY

RASED, rue Van der Meersch 59540 CAUDRY Tel: 03 27 76 30 02

- Psychologue scolaire : Pierre Jean TAINE

- Maîtres E : Dominique LESCHAEVE Christiane MARTIN

- Maître G : Nelly COEZ

Secteur BERTRY/WALINCOURT

RASED, Ecole G. Bricout, 8 rue J. Ferry 59127 WALINCOURT Tel: 03 27 82 32 04

- Psychologue scolaire : Pierre Jean TAINE

- Maîtres E : Nathalie HOUVENAGHEL Christiane MARTIN

Secteur MASNIERES/GOUZEAUCOURT

- Psychologue scolaire : Pierre Jean TAINE

- Maîtres E : Valérie BIZEUR Lise ALLART

Pour plus d'informations, merci de consulter le site internet de la Circonscription de Cambrai Sud :

http://iencasud.etab.ac-lille.fr/